

Communiqué de presse

La Caisse Générale de la Sécurité Sociale et la Banque des Territoires Antilles-Guyane s'unissent pour l'adaptation des logements sociaux des locataires âgés et la promotion de la prévention des risques professionnels sur les chantiers

A Jarry, le 10 décembre 2025

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie des Guadeloupéens et des Saint-Martinois, la Caisse Générale de la Sécurité Sociale (CGSS) représentée par Pierre-Jean DALLEAU, directeur de la Guadeloupe et de Saint-Martin, et la Banque des Territoires représentée par Loïc ROLLAND, directeur régional Antilles-Guyane, et l'Association Régionale des Maîtres d'Ouvrages Sociaux de Guadeloupe (ARMOS) ont signé, ce jour, une convention de partenariat pour accompagner l'adaptation des logements sociaux au vieillissement de leurs locataires âgés, améliorer leur confort et prévenir tous les risques professionnels sur les chantiers. Face à cette évolution démographique, l'enjeu principal est de permettre aux seniors de bien vieillir dans de bonnes conditions à domicile.

Cette convention, valable jusqu'à fin 2029 et renouvelable, comprend trois volets principaux :

- L'accessibilité pour les seniors : diagnostics et travaux d'adaptation ;
- L'énergie/climat : travaux d'amélioration de la performance énergétique pour une meilleure qualité de vie ;
- La promotion de l'aide financière TOP BTP auprès des entreprises du secteur des Bâtiments et Travaux Publics

Elle décrit également les modalités opérationnelles telles que les subventions et les prêts proposés conjointement aux bailleurs sociaux.

Sur le territoire, le nombre de résidents âgés de plus de 65 ans a fortement progressé dans le parc social ces dernières années. Ce phénomène devrait s'accentuer dans les prochaines décennies, avec une proportion importante de personnes seules, notamment de plus de 75 ans.

Les résidents seniors, plus fragilisés, doivent être accompagnés vers un habitat mieux adapté à leurs besoins et à leurs moyens financiers, pour leur permettre de conserver une vie sociale et de vieillir en sécurité, dans de bonnes conditions dans leur domicile.

L'adaptation des logements occupés par les locataires seniors et la mise en accessibilité des immeubles sont des enjeux pour favoriser le bien vieillir. Une approche globale est nécessaire, comme le prévoit la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Cette action s'inscrit pleinement dans la déclinaison de la [feuille de route « Santé et grand-âge »](#) du groupe Caisse des Dépôts qui mobilise 25 Md€ à horizon 5 ans et s'inscrit également dans les axes prioritaires portés par le programme santé/grand âge de la Banque des Territoires, dont l'un d'entre eux est de favoriser le maintien à domicile. Elle renforce l'action de la CGSS et de la Banque des Territoires en faveur de la cohésion sociale et territoriale.

L'aide financière TOP BTP de la CGSS contribuera à réduire les risques d'accident du travail sur les chantiers, à travers la mise en œuvre d'équipements destinés à promouvoir la prévention des risques professionnels.

Pierre-Jean DALLEAU, directeur de la CGSS de Guadeloupe et de Saint-Martin déclare « *Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie, le nombre de résidents âgés au sein du parc social progressent. L'objectif de cette convention est d'anticiper au mieux avec les bailleurs sociaux du territoire les aménagements possibles pour préserver l'autonomie à leur domicile de nos seniors.*

Aussi, la Banque des Territoires et la CGSS de la Guadeloupe, ont décidé de mutualiser leurs efforts, pour accompagner le vieillissement des seniors dans le parc social en encourageant et en soutenant les démarches des bailleurs sociaux.

Enfin, en déclinaison des engagements conventionnels pris avec la Banque des Territoires, le 10/12/2025, la CGSS de Guadeloupe s'engagera dans le même temps, auprès de chacun des bailleurs sociaux du territoire, de façon individualisée, pour leur faciliter l'accès aux moyens et dispositifs disponibles tant dans le domaine de la politique du bien vieillir tant sur le champ de la prévention des risques professionnels sur les chantiers.

Pour Loïc ROLLAND, directeur régional Antilles-Guyane de la Banque des Territoires « *Nous franchissons aujourd'hui, aux côtés de la CGSS de Guadeloupe et de Saint-Martin, une étape décisive pour répondre aux enjeux démographiques et sociaux de ces territoires. Ce partenariat marque notre engagement commun en faveur d'un vieillissement digne et sécurisé pour les habitants âgés de l'Archipel de la Guadeloupe et de Saint-Martin, ainsi que pour la protection indispensable des travailleurs sur les chantiers. Ces actions concrètes permettront aux locataires âgés du parc social de conserver une vie sociale active et de vieillir en sécurité dans leur domicile.*

Cette initiative renforce notre action conjointe avec la CGSS pour une cohésion sociale et territoriale durable, en alignement avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ensemble, nous œuvrons pour un habitat adapté, une transition énergétique juste, et des chantiers plus sûrs, au service des Guadeloupéens et des Saint-Martinois. »

A propos de la CGSS

La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe et de Saint-Martin, bouclier de solidarité régional. Au service des Guadeloupéens depuis 75 ans, la CGSS est un organisme du droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



Contacts presse :

CGSS de Guadeloupe et de Saint Martin :

Jocelyne ROQUELAURE : jocelyne.roquelaure@cgss-guadeloupe.fr – 06 90 56 56 36

Banque des Territoires Antilles-Guyane – Groupe Caisse des Dépôts

Cynthia Repaul : cynthia.repaul@caissedesdepots.fr – 06 40 97 31 26